

**Procès-verbal de la réunion du 05 avril 2022
des membres du Conseil Municipal**

Présents :

- Mmes Catherine CARPENTIER, Stéphanie HAMON, Estelle DEVICQUE-FOURNIER, Céline MESNIL, Sandra DUVAL, Céline DUSSAULX
- Messieurs Paul DE DREE, Patrick DUPREZ, Jérôme FOUCAULT, Jean-Jacques LETAILLEUR, Alain ROCHETTE, Bernard SCHWEITZER, Éric GAUDFRIN, Gilles THOMAS.

Absente sans pouvoir : Violette SORET

Secrétaire de séance : Alain ROCHETTE.

La séance est ouverte à 20 h 30

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 /12 / 21.

Le procès-verbal du Conseil municipal du 15/12/21 est approuvé, à l'unanimité des membres présents.

2) VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 EN €.

Après avoir vu les éléments marquants du compte administratif 2021 et échangé à leurs sujets, les membres présents au Conseil municipal approuvent à l'unanimité le compte administratif 2021, qui s'établit comme suit :

	Fonctionnement Dépenses/Déficit	Fonctionnement Recettes/Excédent	Investissement Dépenses/Déficit	Investissement Recettes/Excédent	Total Dépenses	Total Recettes
Report 2020		168 826,78	68 518,79			
Résultats 2021	736 046,60	785 154,38	641 195,12	611 042,29		
Totaux	736 046,60(*)	953 981,16(*)	709 713,91(**)	611 042,29(**)	669 359,56	838 186,34
Résultats de clôture	736 046,60	217 934,56	- 98 671,62			119 262,94

(*) Dont : opération, demandée par le Trésor public, d'ordre comptable neutralisante sur les articles 042, en « recettes et dépenses » de 146 175€, liées à l'amortissement de subventions d'équipements électriques «SICAE», du 31/12/1996 et pour autant inscrite sur les résultats du comparatif « Budget / Réalisé 2021 » du budget communal

(**) Dont : opérations, demandées par le Trésor public, d'ordre comptable neutralisante sur les articles 040 et 041, en « recettes et dépenses » de 390 676€ liées à l'amortissement de subventions d'équipements électriques « SICAE », du 31/12/1996, aux frais d'études achevées entre 1997 et 2020 et au coût du refinancement du crédit « voiries » du crédit agricole de 116 275€ au taux de 4,26%, pour autant inscrites sur les résultats du comparatif « Budget / Réalisé 2021 » du budget communal.

Au cours de la présentation du compte administratif 2021, il a été mis en relief que l'exercice de 2021 est juste bon !

- ✓ Excédent de fonctionnement : 119 262€ (Economie en 2020 : 45 220€ / Excédent de fonctionnement réel en 2021 : 74 042€ / 133 484€ en 2020).
- ✓ Refinancement de l'emprunt « voirie » au taux de 4,26% par un emprunt sur 20 ans au taux de 0,73%. Cette opération diminue la charge annuelle des remboursements des intérêts et du capital à 6 817,12€ au lieu de : 27 168€ jusqu'en 2026. Cette diminution de charge améliore les capacités d'emprunt et d'autofinancement de la commune.
- ✓ Il reste cependant la nécessité d'être parcimonieux dans nos ambitions et dépenses et d'optimiser nos ressources financières (vente de terrains, nouvelles locations de biens communaux, antenne relais FREE / ORANGE, subventions diverses...) du fait des diminutions régulières des dotations annuelles de l'Etat... !

A noter : dans les sections « investissement » et « fonctionnement », les dépenses et recettes marquantes inscrites en « € » au compte administratif 2021 sont présentées dans les synthèses jointes en annexe.

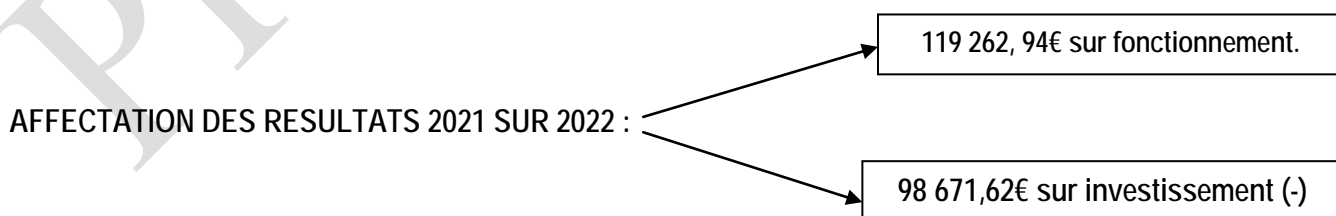
3) VOTE DU COMPTE DE GESTION DU TRESOR PUBLIC.

Les résultats du compte de gestion 2021 de la direction départementale des finances publiques publiés le 26 février 2022, sont en tous points conformes à ceux du compte administratif 2021 de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le compte de gestion de la direction départementale des finances publiques, à l'unanimité des membres présents.

4) VOTE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT 2021 AU BUDGET COMMUNAL 2022.

Il est proposé l'affectation des résultats de clôture du compte administratif 2021 au budget primitif 2022 de la municipalité, comme suit :



Cette proposition est retenue à l'unanimité des membres du conseil présents.

5) VOTE DU TAUX DES TAXES FONCIERES LOCALES.

Pour lutter contre la dégradation factuelle des recettes budgétaires communales et l'augmentation des dépenses de fonctionnement, en particulier celles liées en 2022 au chauffage des locaux communaux, il est proposé aux membres du Conseil municipal d'augmenter les taxes foncières sur le bâti et le non bâti de 1%, soit :

- un taux foncier sur le bâti de 32,94%,
- un taux foncier sur le non bâti de 66,54%

Cette proposition est retenue à l'unanimité des membres du conseil présents.

6) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022.

Compte-tenu des dispositions précédentes, des prévisions de recettes et de dépenses, le budget primitif de 2022 en € s'établit comme suit :

Dépenses	FONCTIONNEMENT		Recettes
Dépenses de l'exercice	661 577	Recettes de l'exercice	678 662
Dépenses imprévues (maxi 7,5%)	51 223	Excédent 2021 reporté	119 262
Virement à la section investissement	85 124		
Dépenses de l'exercice	797 924	Recettes de l'exercice	797 924

Dépenses	INVESTISSEMENT		Recettes
Dépenses de l'exercice	565 765	Recettes de l'exercice	495 258
Déficit 2021 reporté	98 671	Excédent 2021 reporté	98 671
Dépenses imprévues	14 617	Virement de la section de fonctionnement	85 124
Dépenses de l'exercice	679 053	Recettes de l'exercice	679 053

Après délibération, le projet de budget primitif 2022 est adopté à l'unanimité des membres présents du Conseil municipal.

A noter : dans les sections « investissement » et « fonctionnement », les dépenses et recettes marquantes inscrites en « € » au budget primitif 2022 sont présentées dans les synthèses jointes en annexe.

Accompagné par la DDFIP, il a été créé en complément du présent budget primitif 2022, un budget annexe « Hameau du moulin » en vue du suivi des dépenses (Terrain acquis + frais ou valeur vénale du terrain cédé par le budget principal, viabilisation, études, prêt relais) et recettes (Vente de 11 à 12 lots constructibles) liées à la création dudit hameau et à la vente de onze à douze lots constructibles.

Le terrain nu d'implantation du hameau (zone constructible + zone naturelle) a été estimée par les domaines à 66€ /m².

Après délibération, le budget 2022 « Le hameau du Moulin » annexe au budget primitif 2022 est adopté à l'unanimité des membres présents du Conseil municipal.

(*) **A noter :** dans les sections « investissement » et « fonctionnement », les dépenses et recettes prévisionnelles inscrites en « € » au budget annexe 2022 « Le hameau du Moulin » sont présentées dans les synthèses jointes en annexe.

8) SUBVENTIONS COMMUNALES.

A l'unanimité, les membres présents du conseil ont voté le montant des subventions communales qui s'établit à 16 036€, répartis comme suit :

SOURIGRIZ (garderies du matin et du soir)	3 200€
FOYER RURAL	1 000€
ANCIENS COMBATTANTS	200€
DIRAP	76€
GRIS'LIT CLIC	870€
ASSOCIATION SPORTIVE DE L'ECOLE	300€
CAISSE DES ECOLES DONT ACTIVITES PERISCOLAIRES	10 390€
TOTAL	16 036€

A noter que :

- les associations : « Club du 3^{ème} âge » et « Jardinons ensemble en Vexin » n'ont pas demandé de subventions pour 2022 dans la mesure où le contexte sanitaire dégradé ne leur a pas permis de conduire leurs activités en 2021.
- l'association « Grisy-code » : après quatorze années de présence active à Grisy-les-Plâtres, les membres du bureau n'ayant pas trouvé d'autres forces vives pour les aider, ont décidé d'un commun accord de s'arrêter là et de mobiliser leurs énergies vers de nouvelles perspectives.

9) QUESTIONS DIVERSES :

- Dans un courrier, Mme la maire a été sollicitée par deux jeunes grislyens, demandant l'installation de projecteurs sur le terrain multisports du Parc des Maurois, afin de pouvoir utiliser ses équipements en période hivernale, jusque vers 20h30. Avant toute décision les élus demandent l'examen d'un devis d'installation comprenant non seulement les coûts liés à l'achat des projecteurs, mais également le montant financier des travaux indispensables pour leur alimentation électrique.
- Par ailleurs, de jeunes grislyens souhaiteraient pour leur part l'aménagement d'un parcours de santé. Avant toute décision, le lieu du parcours de santé, les coûts d'achat et d'entretien des équipements restent à définir. Ce projet serait à envisager en 2023 dans le prochain budget communal, avec l'appui potentiel d'une subvention qui reste à trouver.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **23h40**.

PROVISoire